



SIVU COSTA BELLE

Place de la mairie - 34230 St Bauzille de la Sylve

Tél : 04 99 66 72 97 (Secrétariat SIVU)

Mail : sivucb@yahoo.fr

Heures d'ouvertures : du mardi de 08h30 à 12h00 et de 14h à 18h,
mercredi, jeudi et vendredi de 08h30 à 12h00

REGLEMENT INTERIEUR CANTINE 2023/2024

Le service de restauration, organisé par le SIVU ECOLE COSTA-BELLE, est réservé aux enfants scolarisés à l'école intercommunale **sous réserve pour les petites sections qu'ils soient propres.**

Le personnel du SIVU sert les repas, aide les enfants pour les repas et les surveille jusqu'à 13h50.

HORAIRES : 12 H 00 - 13 H 50

Lorsque l'enfant est inscrit à la cantine, aucune sortie ne sera autorisée.

MENUS

Le service de restauration est assuré par la société API. Les menus sont accessibles par un lien en tête du site ARG Famille. Seuls les repas sans viande peuvent être servis, **sous réserve de le préciser lors de la création de votre fiche famille.** Les repas pour enfant allergique n'étant pas assurés par le fournisseur, merci de contacter le SIVU.

Si vous êtes dans ce cas, un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.) devra être mis en place avec le médecin scolaire.

DISCIPLINE RESPECT CONDITIONS

Il est important que le repas soit un moment de calme dans l'intérêt des enfants. Tous les enfants devront donc avoir une conduite correcte et respectueuse envers leurs camarades et le personnel qui les encadre.

Les élèves qui gêneront le bon fonctionnement de ce service seront signalés aux parents et au SIVU Costa-Belle.

Tout comportement inapproprié de l'enfant entraînera un avertissement puis une exclusion temporaire ou définitive selon la gravité des faits.

REMBOURSEMENT

Les repas seront remboursés par un avoir dans les cas suivants :

Pour maladie constatée par un **certificat médical**, et sous réserve d'en informer le secrétariat par mail ou téléphone **dès le premier jour d'absence** (conditions cumulatives) **avant midi** au 04.99.66.72.97

Le premier jour d'absence ne sera pas remboursé.

Pour raisons familiales exceptionnelles dûment justifiées.

En cas de force majeure

En conséquence vous devez pour être remboursé :

Prévenir, téléphoner ou envoyer un mail au secrétariat du SIVU avant midi et **Fournir** un justificatif ou certificat selon le cas

ATTENTION : la réservation de cantine n'est effective **qu'après** validation du panier. Vérifiez à ce que la semaine **ne soit pas** à cheval sur deux mois. Pensez à réserver vos repas **dès le lundi** pour avoir une marge de sécurité avant le mercredi minuit, les alarmes sur vos agendas sur vos téléphones sont une solution

RESERVATION

La réservation et le paiement de 3,95€/repas s'effectuent **exclusivement** par internet sur le portail ARG Famille de ARG Solution

<https://sivu-costa-belle.argfamille.fr/app/> grâce aux **codes d'accès** qui vous seront envoyés par mail lors de la création de votre fiche famille.

Pour cela il est impératif de donner une adresse mail et un numéro de téléphone portable.

Les repas doivent être **payés** pour être réservés, au plus tard le mercredi à **00h00 de la semaine précédant** les repas (semaine 1 pour la semaine 2). La réservation est possible auprès du secrétariat du SIVU par téléphone ou mail pour toute personne rencontrant une difficulté .

RESERVATION TARDIVE

L'enfant exceptionnellement pourra être accepté au service de restauration scolaire sur réservation tardive effectuée au-delà du Jeudi matin. **Le prix du repas majoré à 7 €** permettra à l'enfant de bénéficier d'un repas de substitution. Pour cela il est **impératif de prévenir** le personnel SIVU de l'école **ET** le secrétariat.

Les parents devront régulariser la situation en informant le secrétariat du SIVU et en s'acquittant du règlement du repas majoré sur le site ARG famille. A défaut de régularisation, l'enfant ne sera plus admis au service de restauration jusqu'à régularisation effective.

GREVE : Les problématiques des jours de grève sont :

L'incertitude sur le nombre d'enfants qu'il y aura à la journée et à la cantine a une incidence sur :

- **La commande des repas** non consommés à la charge financière exclusive du SIVU entraînant un gaspillage alimentaire conséquent.
- **La réorganisation des plannings** du personnel à la dernière minute, faute de projection suffisante, pour assurer surveillance et entretien des locaux.
- **La mise à disposition** du personnel nécessaire et le lieu de garderie adéquat

En conséquence pour une anticipation permettant de solutionner ces problèmes nous demandons à tous les parents

- **de prévenir** de leurs intentions le plus rapidement possible. L'enfant sera-t-il présent à la cantine.
- **de pouvoir garder** les enfants à la maison dans le cas où l'un des deux parents ne travaille pas pour alléger l'organisation et avoir une surveillance optimum.
- **de dévalider les repas** dans le cas où l'information concernant le jour et les classes en grève le permet : sur le site ARG jusqu'au mercredi minuit ; auprès du SIVU au plus tard jusqu'à vendredi 11:00 pour une grève prévue le lundi ou mardi, jusqu'au mardi 10:00 pour une grève le jeudi et vendredi

SORTIES SCOLAIRES : Pensez à dévalider vos réservations de cantine car le SIVU ne remboursera pas les repas réservés des enfants en sortie scolaire

Pour tout problème envoyez un mail ET appelez le secrétariat (laissez un message avec votre nom. On vous rappellera)

REGLEMENT INTERIEUR CANTINE
A retourner dûment rempli

Je soussigné(e).....

Déclare avoir pris connaissance et respecter le règlement intérieur du restaurant scolaire.

Je m'engage à informer mon (mes) enfant(s)

.....

.....

des dispositions qu'il contient notamment sur la discipline et le respect dû au personnel et aux autres enfants.

A, le

(Signature de l'autorité parentale)